# Tableau annuel d'avancement

# au Grade de Adjoint Administratif territorial Principal de 1ère classe

### Le MAIRE de Bourg-Madame

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratif territorial Principal de 1ère classe

Vu l'arrêté en date du 28/07/2021 portant définition les lignes directrices de gestion de la collectivité,

### **ARRETE**

#### Article 1:

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif territorial Principal de 1ère classe, est fixé comme suit pour l'année 2023 :

1		Grade – échelon	Promouvable à compter du **
	Mme Marie Françoise HARRAN	Adjoint Administratif territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01.05.2023
"		***************************************	***************************************

## Part respective des femmes et des hommes

Total des agents promouvables : 1 femme et 0 hommes Total des agents inscrits sur le tableau 1 femme et 0 hommes

#### Article 2:

Le Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

> Fait à Bourg-Madame, Le, 12 avril 2023

Le Maire,

Daniel ARMISEN

IRE / le Président

fie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, me que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de ir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de nois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du it tableau,

ribunal administratif peut également être saisi par l'application cours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

CENTRE DE GESTION 2 7 AVR. 2023

COURRIER